

RCS : MACON Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 01441 Numéro SIREN : 382 535 144 Nom ou dénomination : AUDITIS

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2019 sous le numéro de dépôt A2019/003131

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
MACON



286339

Dénomination : AUDITIS
Adresse : route de Digoïn 71130 Gueugnon -FRANCE-

n° de gestion : 2000B01441
n° d'identification : 382 535 144

n° de dépôt : A2019/003131
Date du dépôt : 27/12/2019

Pièce : Décision(s) du président du 01/12/2019



286339

Dépôt au Greffe le :

27 DEC. 2019

TRIBUNAL de COMMERCE
de MÂCON

AUDITIS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : Route de Digoïn
71130 GUEUGNON

382 535 144 R.C.S MACON

DECISIONS DU PRESIDENT DE LA SOCIETE
DU 1^{er} DECEMBRE 2019

L'An deux mille dix-neuf
Le premier décembre à 11 heures

Monsieur Jean-Luc FUMOUX, Président, a pris les décisions suivantes.

1- Constatation de la réalisation de la fusion de la société avec la SAS ECG CONSEIL, société filiale à 100 %, absorbée

Monsieur Jean-Luc FUMOUX rappelle le projet de fusion en date du 11 octobre 2019, contenant apport à titre de fusion par la SAS ECG CONSEIL à la SAS AUDITIS, de l'ensemble de ses biens, droits et obligations, et il précise que les comptes sociaux arrêtés au 30 juin 2019 ont été utilisés pour établir les conditions et modalités de l'opération.

Monsieur Jean-Luc FUMOUX prend acte de la réalisation de cet apport-fusion, des apports effectués par la SAS ECG CONSEIL et de leur évaluation, lesquels ont eu lieu moyennant la charge pour la SAS AUDITIS, société absorbante, de payer le passif de la société absorbée et de satisfaire à tous ses engagements.

La SAS AUDITIS étant propriétaire, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion aux Greffes des tribunaux de Commerce de MACON et de LONS LE SAUNIER de la totalité des 24 000 actions émises par la SAS ECG CONSEIL, société absorbée, la fusion n'entraîne pas d'augmentation de capital et ladite société absorbée se trouve immédiatement dissoute, sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

La différence entre la valeur nette des biens apportés par la SAS ECG CONSEIL, société absorbée, soit 902 648 €, et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des 24 000 actions de la SAS ECG CONSEIL, société absorbée, soit 950 000 €, représente 47 352 € constituant un mali de fusion qui sera comptabilisé à l'actif du bilan, dans un compte d'immobilisation incorporelle.

Il est rappelé ensuite que le projet de fusion a été déposé :

- le 17 octobre 2019, au greffe du Tribunal de Commerce de MACON, au nom de la SAS AUDITIS, société absorbante,
- et le 17 octobre 2019, au greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER, au nom de la SAS ECG CONSEIL, société absorbée.

Parallèlement, conformément aux articles L 236-6 et R 236-2 du Code de Commerce, le projet de fusion a fait l'objet d'un avis inséré au BODACC des samedi 19 et dimanche 20 octobre 2019, ainsi que l'attestent les certificats de parution délivrés respectivement par le greffe des Tribunal de Commerce de MACON et le greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER, à chacune des sociétés parties à l'opération.

JIF

Par conséquent, Monsieur Jean-Luc FUMOUX, Président, constate la réalisation définitive de la fusion, et décide que cette opération de fusion prendra effet ce jour, 1^{er} décembre 2019, soit plus de trente jours après la publicité au BODACC du projet de fusion, et ce, conformément à l'article R 236-2 du Code de Commerce.

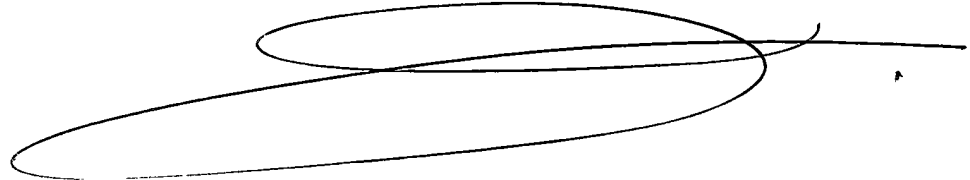
2- Constatation de la dissolution simultanée, sans liquidation de la société absorbée

Monsieur Jean-Luc FUMOUX, Président, après avoir constaté la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la SAS ECG CONSEIL par la SAS AUDITIS, constate la dissolution sans liquidation à compter de ce jour, de la SAS ECG CONSEIL, société absorbée.

3- Formalités

Monsieur Jean-Luc FUMOUX, Président, a tous pouvoirs en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires consécutives à cette opération de fusion.

Jean-Luc FUMOUX, Président



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
MACON
Le 13/12/2019 Dossier 2019 00037767, référence : 7104P01 2019 A 03898
Enregistrement : 0 € Pénalités : 0 €
Montant liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro
Le Contrôleur des finances publiques

REGIS
RATTON
Contrôleur des finances publiques

DUPLOI